Aide-mémoire pour les étudiants internationaux du campus de Gatineau

Renouvellement de vos papiers d'immigration

Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire (BR)

Il est important de débuter les démarches de renouvellement de vos papiers d'immigration au moins 3 mois avant la date d'expiration de votre CAQ et permis d'études, et ce, afin de vous assurer de conserver votre privilège de poursuivre vos études.

☐ **Pour renouveler votre CAQ**, veuillez vous référer au site du MIFI:

http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/prolonger-sejour/renouveler-autorisations/index.html

- ✓ Renouveler votre CAQ au moins 3 mois avant la date d'expiration
- ✓ Vérifier la liste des documents requis par le ministère et vous présenter au Bureau du registraire afin que l'on vous prépare les documents provenant de l'Université (il vous faut les versions officielles du Bureau du registraire, donc pas vos copies imprimées de votre portail étudiant)
- ✓ Les étudiants des cycles supérieurs en rédaction de thèse/mémoire doivent demander une lettre de leur responsable indiquant la fin probable de leur programme. Cette lettre sera requise pour le renouvellement du CAQ et du permis d'études
- ✓ Numériser (scanner) les documents reçus du Bureau du registraire pour votre éventuelle demande de renouvellement de votre permis d'études avant de les envoyer par la poste
- ✓ Faire votre demande de CAQ en ligne et envoyer vos documents par courrier recommandé ou par Xpresspost (conserver le reçu de Postes Canada) au MIFI
- ✓ Payer les frais exigés pour la demande de CAQ et conserver la preuve de votre paiement
- ✓ Présenter au BÉÉI du BR vos preuves d'envoi et de paiement
- ✓ Présenter au BÉÉI du BR votre CAQ dès que vous le recevrez

☐ **Pour renouveler votre permis d'études**, veuillez vous référer au site d'IRCC :

http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-prolonger.asp

- ✓ Renouveler votre permis d'études au moins 1 mois avant la date d'expiration
- ✓ Attendre l'obtention de votre CAQ avant de renouveler votre permis d'études
- ✓ Vérifier la liste de contrôle des documents requis par le ministère et vous présenter au Bureau du registraire afin que l'on vous prépare les documents provenant de l'Université, si besoin
- ✓ Faire votre demande en ligne. Possibilité d'envoyer vos documents directement par « scan » (dans ce cas, conserver une copie numérisée de vos documents reçus du Bureau du registraire pour votre CAQ) ou par la poste (envoyer les versions officielles du Bureau du registraire par courrier recommandé ou par Xpresspost et conserver le reçu de Postes Canada)
- ✓ Payer les frais exigés pour la demande de permis et conserver la preuve de votre paiement
- ✓ Présenter au BÉÉI du BR vos preuves de renouvellement (lettre sur votre portail MonCIC ou preuve d'envoi postal) **ET** de paiement
- ✓ Présenter au BÉÉI du BR votre permis d'études dès que vous le recevrez